

**DELIBERATION N° 2024-04**

**SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER**

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL  
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

**DU 18 janvier 2024**

**Objet : Désignation des membres de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Établissement, compétente à l'égard des Usagers**

**LE CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER D'UNIVERSITE COTE D'AZUR**

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 811-10 et suivants,

Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu l'appel à candidatures adressé aux membres élus du Conseil académique de l'établissement le 22 décembre 2023,

Vu les candidatures exprimées, y compris en séance,

Vu les procès-verbaux de dépouillement du scrutin,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Article 1. Désignation de deux membres FEMMES du collège A de la Section disciplinaire**  
*(Professeurs des Universités ou personnels assimilés)*

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin, faisant apparaître les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de membres présents et représentés	20
Nombre théorique d'électeurs dans le Collège A	20
Nombre de bulletins blancs et nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue des suffrages exprimés	10
Nombre de suffrages obtenus par Mme COURTIN	3
Nombre de suffrages obtenus par Mme MICHELET	4
Nombre de suffrages obtenus par Mme LAUDATI	3
Nombre de suffrages obtenus par Mme SEITZ-POLSKI	3
Nombre de suffrages obtenus par Mme GIRAUD-PANIS	5
Nombre de suffrages obtenus par Mme SIGLOH	2
Nombre de suffrages obtenus par Mme LEMAIRE	1

2<sup>ème</sup> tour :

Noms des candidates déclarées :

- Mme Christine COURTIN
- Mme Karin SIGLOCH

Nombre d'électeurs théoriques dans le Collège A du CAC	20
Nombre de membres présents et représentés	20
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité relative des suffrages exprimés	10
Nombre de suffrages obtenus par Mme Christine COURTIN	19
Nombre de suffrages obtenus par Mme Karin SIGLOCH	19

A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour de scrutin, sont élues en tant que membre du collège A de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Établissement, compétente à l'égard des Usagers :

**Madame Christine COURTIN**

**Madame Karin SIGLOCH**

**Article 2. Désignation de deux membres HOMMES du collège A de la Section disciplinaire**

*(Professeurs des Universités ou personnels assimilés)*

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin, faisant apparaître les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre d'électeurs théoriques dans le Collège A du Conseil Académique	20
Nombre de membres présents et représentés	20
Nombre de bulletins blancs et nuls	2
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue des suffrages exprimés	10
Nombre de suffrages obtenus par M. Patrice REIS	0
Nombre de suffrages obtenus par M. Jean-François TRUBERT	7
Nombre de suffrages obtenus par M. Laurent FOURNIER	5

2<sup>ème</sup> tour :

Noms des candidats déclarés :

- M. Patrice REIS
- M. Laurent FOURNIER

Nombre d'électeurs théoriques dans le Collège A du Conseil Académique	20
Nombre de membres présents et représentés	20
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité relative des suffrages exprimés	10
Nombre de suffrages obtenus par M. Laurent FOURNIER	13
Nombre de suffrages obtenus par M. Patrice REIS	13

A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour de scrutin, sont élus en tant que membre du collège A de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Établissement, compétente à l'égard des Usagers :

**Monsieur Patrice REIS**

**Monsieur Laurent FOURNIER**

**ARTICLE 3 : Désignation de deux membres FEMMES du collège B de la Section disciplinaire**  
(Maitres de conférences ou personnels assimilés titulaires)

Noms des candidates déclarées :

- Mme Faiza N'AIT-BOUDA
- Mme Carine FEDELE

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin, faisant apparaître les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre d'électeurs théoriques dans le Collège B du Conseil Académique	16
Nombre de membres présents et représentés	15
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue des suffrages exprimés	7
Nombre de suffrages obtenus par Mme Faiza N'AIT-BOUDA	13
Nombre de suffrages obtenus par Mme Carine FEDELE	13

Sont élues en tant que membres du collège B de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Etablissement, compétente à l'égard des Usagers :

**Madame Faiza N'AIT-BOUDA**  
**Madame Carine FEDELE**

**ARTICLE 4 : Désignation de deux membres HOMMES du collège B de la Section disciplinaire**  
(Maitres de conférences ou autres personnels assimilés titulaires)

Noms des candidats déclarés :

- M. Michael BIZIOU
- M. Marc BAILLY-BECHET

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin, faisant apparaître les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre d'électeurs théoriques dans le Collège B du Conseil Académique	16
Nombre de membres présents et représentés	15
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue des suffrages exprimés	6
Nombre de suffrages obtenus par M. Michael BIZIOU	11
Nombre de suffrages obtenus par M. Marc BAILLY-BECHET	11

Sont élus en tant que membres du collège B de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Etablissement, compétente à l'égard des Usagers :

**Monsieur Mickaël BIZIOU**  
**Monsieur Marc BAILLY-BECHET**

**ARTICLE 5 : Désignation des membres FEMME des collèges E et F de la Section disciplinaire (Usagers)**

Noms des candidates déclarées :

- Mme Agathe FLAMENT
- Mme Soraya YAMOUNI
- Mme Léa DUBARLE
- Mme Lili AVIS

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin, faisant apparaître les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre d'électeurs théoriques dans les Collèges E et F du Conseil Académique	36
Nombre de membres présents et représentés	20
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue des suffrages exprimés	11
Nombre de suffrages obtenus par Mme Agathe FLAMENT	20
Nombre de suffrages obtenus par Mme Soraya YAMOUNI	20
Nombre de suffrages obtenus par Mme Léa DUBARLE	20
Nombre de suffrages obtenus par Mme Lili AVIS	20

Sont élues en tant que membre des collèges E et F de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Établissement, compétente à l'égard des Usagers :

**Mme Agathe FLAMENT**  
**Mme Soraya YAMOUNI**  
**Mme Léa DUBARLE**  
**Mme Lili AVIS**

**ARTICLE 6 : Désignation des membres HOMME des collèges E et F de la Section disciplinaire (Usagers)**

Noms des candidats déclarés :

- M. Soren BORNEMANN
- M. Ilan CARLIER
- M. Vindent MARTEL
- M. Julien MERCIER

Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin, faisant apparaître les résultats suivants :

1<sup>er</sup> tour :

Nombre d'électeurs théoriques dans les Collèges E et F du Conseil Académique	36
Nombre de membres présents et représentés	20
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue des suffrages exprimés	11
Nombre de suffrages obtenus par M. Soren BORNEMANN	20
Nombre de suffrages obtenus par Ilan CARLIER	20
Nombre de suffrages obtenus par M. Vincent MARTEL	20
Nombre de suffrages obtenus par M. Julien MERCIER	20

Sont élus en tant que membre des collèges E et F de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'Établissement, compétente à l'égard des Usagers :

**M. Soren BORNEMANN**  
**M. Ilan CARLIER**  
**M. Vindent MARTEL**  
**M. Julien MERCIER**

Fait à Nice, le 18 janvier 2024



CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE 2024-04

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE 05/03/2024

TRANSMISE AU RECTEUR LE 05/03/2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

***En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.***